

## **CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015**

**Président** : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

**Présents** : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy - Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames COURTOIS Nadine - MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure – Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique - Messieurs BARITEL Cédric - MOREAU Didier

**Excusés** : Monsieur GEORGES Patrick - Madame THOMAS Céline

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Maire accueille les 3 jeunes de la commune, membres du conseil intercommunal des jeunes : Emilie MARIE, Maëlys GAY et Manon Naveteur, invités à assister à cette séance du Conseil Municipal et présente les actions de cette nouvelle structure mise en place depuis l'automne.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2015.

### **- VIREMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux virements de crédits budgétaires nécessaires à la clôture de l'exercice 2015, notamment pour la prise en compte des travaux en régie.

### **- RACCORDEMENT ELECTRIQUE RUE DU PORTAIL :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de raccordement électrique du bâtiment cadastré F 948 – rue du Portail par le précédent propriétaire M. VERDOT Nicolas avec son engagement de prise en charge financière, qui avait fait l'objet d'une délibération en date du 26 février 2015, suite à un certificat d'urbanisme négatif en 2014.

Suite au décès de M. Verdot, ce bâtiment est à nouveau en vente et un Certificat d'Urbanisme a été déposé le 04 décembre 2015.

La commune confirme sa décision de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bâtiment et son refus de prise en charge du branchement électrique et du branchement d'eau potable du fait que ce local ne peut être utilisé qu'à des fins de dépôt ou de garage, en raison de l'impossibilité de raccordement au réseau d'eaux usées. Aucun permis de construire ne pourra être accordé pour une habitation ou un ERP.

Cette décision sera notifiée par délibération au SYDESL pour le raccordement électrique.

### **- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :**

#### **- Travaux accessibilité mairie :**

Le dossier de demande d'autorisation d'aménager a reçu un avis favorable de la Commission Départementale d'Accessibilité.

Le Maire et l'Adjointe, Catherine BERTRAND, rendent compte de l'avancement du chantier et informent le Conseil des travaux supplémentaires décidés en réunion de chantier pour un montant total de 919,43 € TTC :

- pour le lot N° 3 : Plâtrerie – Peinture – Faïence : SMPP, pour un montant de 144 € TTC (Peinture du plafond du hall d'entrée) ;

- pour le lot N° 4 : Electricité – Courants faibles : CARRIAS-DUFLOUX, pour un montant de 414 € TTC (Remplacement de luminaires dans le bureau et les sanitaires et lampe dans le placard) ;

- pour le lot N° 5 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire: BLANCHARD, pour un montant de 361.43 € TTC (Fourniture et pose d'un lave-mains dans les sanitaires).

Ces dépenses feront l'objet d'avenants signés par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Lors de la réalisation, un défaut d'apparence et de résistance du béton désactivé a été constaté. La centrale à béton, fournisseur de l'entreprise PEREIRA, a pris en charge le remplacement de la dalle du fait de la défektivité du produit.

La réception des travaux est prévue le 11 janvier 2016.

#### **- Travaux de voirie :**

La réunion d'information des riverains sur les travaux de sécurisation de la Route de Montceau est fixée au 12 janvier 2016 à 20H30.

### **- Travaux d'assainissement :**

Conjointement aux travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable qui sera réalisée par le Syndicat des Eaux de La Guye (de la place Gandin à l'impasse du camping), un devis a été sollicité pour le raccordement au réseau d'assainissement des deux maisons situées rue du champ de Foire (qui sont en zonage d'assainissement collectif) et de l'atelier technique municipal où des sanitaires seront prochainement aménagés.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SCTP, chargée des travaux du Syndicat des Eaux, pour un montant de 30 420 € TTC avec l'option tuyaux en fonte.

### **- Atelier technique municipal :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'aménager des sanitaires et vestiaires dans ce local. Un devis de maîtrise d'œuvre pour un apprentis a été sollicité auprès de l'Atelier des Equipages, Cabinet d'architectes, qui propose un forfait de 6 000 € TTC (soit 10,4% sur un montant de travaux estimé de 48 000 € HT) incluant le permis de construire, la consultation des entreprises et le suivi des travaux.

Une subvention sera sollicitée au titre de la DETR 2016 pour ces travaux.

### **- Lotissement Les Tilles :**

Les travaux de viabilisation sont terminés. L'autorisation de différer les travaux de finition (voirie définitive) et de vente des lots a été demandée à la DDT et permettra le dépôt des demandes de permis de construire.

### **- RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu à Salornay-sur-Guye du 21 janvier au 20 février 2016, qu'il est obligatoire et que les administrés auront la possibilité de remplir le questionnaire en ligne.

Le Conseil Municipal :

- décide la création d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire à temps non complet, pour la période du 08 janvier 2016 au 20 février 2016 (incluant la formation dispensée par l'INSEE) afin de réaliser cette opération qui sera confiée en partie à Frédérique MARIE ;

- fixe la rémunération de cet agent à 1,20 € par feuille de logement et 1,72 € par feuille d'habitant. La commune sera divisée en 2 secteurs visités par les 2 agents recenseurs : Frédérique MARIE (recrutée pour cette mission) et Laurence Gelin (agent communal qui sera partiellement déchargée de son activité habituelle)

### **- QUESTIONS DIVERSES :**

Le Maire :

- . rend compte de la réunion du 09 décembre 2015 avec les professionnels de la commune ;
- . rappelle l'inauguration de la nouvelle classe prévue le jeudi 17 décembre 2015 à 16H30 ;
- . informe de la préparation en cours du Bulletin Municipal annuel 2015 ;
- . informe de la cérémonie des vœux de la municipalité fixée au vendredi 08 janvier 2016 à 18h30.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions du Maire prises sur délégation du Conseil Municipal :

- pour passer le marché de travaux sur procédure adaptée avec l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne – 71304 – Montceau-les-Mines, pour les travaux de voirie (réfection des rues de Brioux et Bernacot et sécurisation de la route de Montceau) pour un montant de 29 961 € HT soit 35 953,20 € TTC (25/11/15) ;

- pour accepter les indemnités de sinistre :

- . proposée par la compagnie d'assurance MAIF, pour le sinistre du 19 août 2015 relatif aux dommages causés à une barrière de protection du sentier piétonnier située Rue du Cimetière, d'un montant de 247,60 € (27/11/15).

- . proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA, pour le sinistre du 02 octobre 2015 relatif aux dommages causés et vol au bâtiment des vestiaires du stade de football, d'un montant de 2 920,80 € (1<sup>er</sup> versement) (07/12/15).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 26 janvier 2016 à 18h30.